

PROCÈS VERBAL

Séance du 7 Septembre 2020 à 20 heures

Date de la convocation : 03 septembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Stéphanie DOGUET, Vanessa HENRION, Francis CORDIER, Anne-Marie RICHARD, Jean-Marie DROUET, Jérôme GILLE, Mickaël HIRAT, Pascal HIRAT, Benjamin PEYRARD;

Etaient absents et excusés : Laurence MILLET, Virginie DROCOURT

Pouvoirs : Aucun.

Secrétaire de séance : Stéphanie DOGUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point à l'ordre du jour sera ajouté.

Le quorum étant atteint, le procès verbal de la séance du 27 août 2020 a été adopté.

\*\*\*\*\*

**1 – Avenant des travaux de réhabilitations du logement communale 11 rue de la promptitude :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la situation sanitaire actuelle (COVID), la réception des travaux du logement communal sis 11 rue de la Promptitude n a pu être respectée et a été retardée au 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas appliquer de pénalités de retard aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 : LANEQUE Construction	Lot n° 5 : SAS PAYMAL
Lot n° 2 : SARL PALAZZO	Lot n° 6 : SARL GILLE
Lot n° 3 : EURL MGPM	Lot n° 7 : EGIL
Lot n° 4 : SAS ISO PLAQUISTE	Lot n° 8 : PEINTURE TONNES

VOTE : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**2 – Tarif vaisselle cassée salle des fêtes :**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de la location de la salle des fêtes, il y a lieu de remplacer parfois la vaisselle cassée.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce sur un tarif de remplacement suivant :

- Assiettes – Verres – Tasses et Couverts : 1 €  
- Autres ustensiles : 5 €

VOTE : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **3 – Annulation de la nomination des délégués au SENM:**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la nomination des délégués au SENM n'a pas lieu d'être, la compétence est à la FUCLEM.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce sur l'annulation de la nomination des délégués du Syndicat d'Électrification du Nord Meusien.

VOTE : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **4 – Délégué à la protection des données :**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un délégué à la protection des données doit être nommé. Le délégué à la protection des données (DPO) est chargé d'informer, de conseiller et d'accompagner l'organisme qui le désigne sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution.

Après appel à candidature, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Mr Benjamin PEYRARD à ce poste.

VOTE : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

#### **PROJET EOLIEN :**

Plusieurs entreprises ont contacté M le Maire afin d'implanter des éoliennes sur le territoire de la commune .

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet.

#### **Réunion compostage :**

Une réunion compostage sera organisée en mairie de Sivry la Perche.

Cette réunion aura lieu en Mars .

Les habitants de la commune qui participeront à cette réunion pourront repartir avec un composteur offert par la CAGV.

La date de cette réunion sera communiquée à tous les habitants dès qu'elle sera fixée.

#### **Opération « nettoyons la nature » :**

Le conseil municipal s'associera avec les écoles du RPI à la journée « nettoyons la nature »

#### **Comité des fêtes :**

Lors de la séance du 27/08/2020, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner une subvention d'un montant de 250 euros au comité des fêtes .

Le président du comité des fêtes conteste cette subvention et souhaite qu'elle soit de 500 euros comme les années précédentes.

Un courrier de réponse a été envoyé indiquant que le comité des fêtes n'a pas demandé de subvention et qu'une subvention leur a quand même été attribuée .

Les prochaines subventions ne seront accordées que s'il y a présentation d'un bilan annuel des comptes.

**Renouvellement des membres de la CCID :**

Conformément à l'article 1652-2 du code général des impôts et selon la liste établie par le conseil municipal par tirage au sort, le Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse a désigné les représentants à la commission communale des impôts directs.

Une communication aux intéressés sera faite dans les prochains jours .

**Travaux à prévoir dans la commune :**

Un état des lieux a été fait quant aux travaux à programmer sur le territoire de la commune.

Fin de la séance à 23h20